



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
DU COMMERCE NIORTAIS**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020233

Vie Associative/Jumelages

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
DU COMMERCE NIORTAIS**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le partenariat entre la Ville de Niort et l'Association du Commerce Niortais (ACN) est déjà ancien et a permis, à la satisfaction de tous, de mener des actions communes dans le domaine de l'animation et de la redynamisation du commerce dans toute la cité. Initialement ce partenariat avait pour principe une participation paritaire (1F/1F) pour chaque action ponctuelle retenue. Puis, ces partenariats ont été intégrés dans un ensemble global d'actions et de prestations. C'est ainsi que 4 manifestations annuelles proposées par l'ACN faisaient l'objet d'un soutien régulier parmi d'autres initiatives.

La Ville de Niort et l'Association du Commerce Niortais souhaitent poursuivre leur accord de partenariat en formalisant par une convention annuelle cet engagement concernant les 4 manifestations annuelles. Il s'agit pour 2002 du Carnaval, de la Fête des Mères, de la Fête des Enfants et de Noël. Il faut préciser que ce conventionnement global n'est pas exclusif du soutien de la Ville à d'autres actions menées spécifiquement dans des quartiers par des associations locales de commerçants, mais toujours placées sous le label de l'ACN.

Pour l'ensemble de ces 4 manifestations le budget prévisionnel s'élève à **43 718 €** c'est à dire au même niveau que l'an passé. Le partenariat de la Ville est évalué à **21 859 €**. En accord avec l'ACN, il est prévu un versement échelonné de cette somme en fonction des justificatifs fournis par l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association du Commerce Niortais.
- autoriser le versement de la somme de **21 859 €** à l'Association du Commerce Niortais suivant les modalités exposées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)